

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

25 janvier 2024

DATE D’AFFICHAGE

25 janvier 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 30 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF, M. FIMIEZ

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

6. Répartition des achats des emplacements dans le cimetière

Délibération DE05-30012024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’ordonnance du 6 décembre 1843,

Vu la loi du 21 février 1996,

Considérant qu’il convient de fixer l’affectation du produit de la vente des concessions dans le cimetière et site cinéraire,

Le Conseil municipal confirme la répartition du produit de la vente des concessions dans le cimetière et site cinéraire de la manière suivante :

- 2/3 pour la commune
- 1/3 pour le CCAS

Pour rappel les tarifs sont les suivants :

Concession tombe cinquantenaire :	174,00 €
Concession colombarium trentenaire :	612,00 €
Concession colombarium cinquantenaire :	909,00 €
Plaquette d’inscription sur le livre du jardin du souvenir :	35,00 €
Concessions de cave urne cinquantenaire :	268,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette délibération à l’unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres lès-Le Mans
Le 2 février 2024

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU